

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 11 AVRIL 2023



Présents : Monsieur Lecat ; Messieurs Littière, Caron
Mesdames Perdrieau, Ferro, Gardinier, Berte

Absents excusés : Messieurs Halleur, Wallet, Braule / Mesdames Huon, Beucher

Absents excusés et représentés : Monsieur Breffel ayant donné pouvoir à Mme Perdrieau

Monsieur Caron a été nommé secrétaire.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2022

Adoptés à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2023

Section fonctionnement : 675 535.92 €

Section investissement : 126 433.05 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2023 A CHACUNE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Foncier bâti : 19 % - Foncier non bâti : 66.50 % Taxe d'habitation : 7.12 %

Voté à l'unanimité

FONGIBILITE DES CREDITS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 %** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

CONVENTION SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Un contrat de prestations de service de fourrière animale va être mis en place avec la SPA.

REGLEMENT COTISATION SMIOCE

Considérant la volonté de bénéficier des services proposés par le SMIOCE,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de régler la somme de 267,20 euros correspondant au montant de la cotisation 2023.

REGLEMENT COTISATION UNION DES MAIRES DE L'OISE

Cette Association a différentes missions auprès des Communes : Conseil Juridique, formations, documentation, interventions, représentations.

La cotisation de 557.26 €uros sera prévue au budget primitif 2023.

SMIOCE

Un séjour découverte en Baie de Somme sur 2 jours pour les classes CE2 au CM2 ainsi qu'une journée (Bol d'Air) pour les maternelles seront mis en place pour juin 2023. Acceptation des devis.

SUBVENTION - CCAS

Octroi d'une subvention au CCAS afin de pallier aux différentes dépenses de l'année 2023.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - 2023

Une subvention pour l'année 2023 versée par la Municipalité sera perçue par les associations de notre Commune afin de pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions.

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE...

	Habitants Rethondes	Extérieurs
Location 2 jours (week-ends)	250 €	480 €
Location 1 journée	150 €	210 €
Vin d'honneur	150 €	150 €
Salle Jean-Charles Béjot 1 journée (capacité 20 personnes)	80 €	80 €
Associations Rethondoises	Gratuité	
Vin d'honneur suite à des obsèques pour les Rethondois	Gratuité	
Association extérieure dont 1 membre du bureau est Rethondois	Gratuité pour la 1 ^{ère} utilisation de la salle. Puis 150 € pour les locations suivantes	

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

- ✚ Concession cinquantenaire : 380 €
- ✚ Concession trentenaire : 250 €
- ✚ Columbarium : 1 700 € (tarif non changé)
- ✚ Jardin du Souvenir : 300 € (tarif non changé)

TARIS PERISCOLAIRE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Décide à l'unanimité de fixer à 2.20 € l'heure le tarif de la garderie périscolaire.

DEMANDE DE PARTICIPATION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE LA COMMUNE DE SAINT CREPIN AUX BOIS EN CLASSE DE MATERNELLE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une participation financière en référence aux délibérations déjà prises dans les années passées.

REPARTITION DE LA TAXE ORDURES MENAGERES (PROPRIETES BATIES)

Il a été décidé de bien vouloir demander, aux différents locataires de la Commune le paiement de la taxe ordures ménagères (figurant sur l'avis d'Impôt 2022/Taxes Foncières – Propriétés bâties/détail des

REGLEMENT FACTURE PRESOA

Considérant que le service proposé par la PRESOA en matière d'hygiène, sécurité et médecine préventive, permet à la Collectivité de respecter l'obligation générale de sécurité qui lui incombe.

Oùï les explications de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de régler la facture pour un montant de 646.80 € TTC

PRINCIPE DE FISCALISATION - SIVOC

Le Conseil Municipal décide de fiscaliser la contribution communale.

4 JOURS DE DUNKERQUE / GRAND PRIX DES HAUTS DE FRANCE

Rethondes est concernée par le passage de cette course (2^{ème} étape) qui se déroulera le mercredi 17 mai 2023. Une réunion a été programmée le mardi 28 février concernant la sécurité.

Une dizaine de signaleurs sera postée aux endroits stratégiques pour la traversée de la Commune tous détenteurs du permis de conduire. De plus la Ferme de Jaulzy (Mr Bouchez) nous prête des ballots de paille qui seront déposés sur les ilots pour la sécurité des cyclistes. Nous le remercions.

CONCERT FESTIVAL EN VOIX

L'Atelier Musical de Choisy au Bac et la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise organisent un concert intitulé « Festival en Voix ».

Deux concerts ne peuvent avoir lieu dans la Commune.

Notre choix se porte sur l'Atelier Musical qui nous propose le jeudi 14 décembre « Les 4 Chemins de Noël ».

ASSEMBLEE GENERALE ASSOCIATION DU PAYS COMPIEGNOIS

Le 22 mars s'est tenue l'Assemblée Générale. Il en dégage une action entreprise fort intéressante dans le domaine de l'emploi avec l'organisation de forums, un suivi pointu pour les demandeurs d'emploi... à grande échelle.

Fait à Rethondes, le 12 avril 2023

Le Maire,